

# ADHÉSION 2024-2025 | PRÉ-SYNDICALISATION

Nom  
Nom de naissance  
Prénom  
Date de naissance  
Adresse  
Code postal  
Tel. fixe  
Tel. portable  
Adresse e-mail

## VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Classe normale     Hors classe     Retraité  
 Stagiaire     Classe exceptionnelle
- 
- PLP     AED/EAP/AESH     Contractuel  
 CPE     Sans solde     DDFPT
- Discipline :  Autre :

## JE CALCULE MA COTISATION

Échelon  Tarif  Temps partiel

Cotisation : temps partiel x tarif =

**-17€ SI COTISATION AVANT LE 14 JUILLET 2024**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

**OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)  
 **NON** (merci de bien indiquer votre adresse mail)

## VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

- Lycée professionnel     SEGPA (collège)  
 Lycée polyvalent (SEP)     EREA
- Autre : \_\_\_\_\_
- Nom d'établissement : \_\_\_\_\_
- Ville : \_\_\_\_\_ Académie : \_\_\_\_\_

À retourner dument complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO – 62 Bd des Récollets 31400 TOULOUSE

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1<sup>er</sup> du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

### COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

**Nom et adresse du créancier :**  
**SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE**  
**92213 SAINT-CLOUD CEDEX**  
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZ540565

**SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :**

## UNE ADHÉSION DE

# 140 €



**-66%**

**DE CRÉDIT  
D'IMPÔT**

**COÛT RÉEL  
47,60€**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF SPÉCIAL  
PREMIÈRE ADHÉSION

# 140 €

POUR LES CHEFS DES  
BUREAUX DES ENTREPRISES

## POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 140 € ne vous coûte finalement que 47,60 € après déduction fiscale, soit 3,96 € par mois. C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

**3,96 € =**



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin. Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**